

DROITS ET FRAIS EXIGIBLES À PARTIR DU 1^{er} AOÛT 2024

À compter du 1^{er} août 2024, le paiement des droits et frais exigibles doit être fait selon les montants indiqués dans la grille ci-dessous.

TYPE DE DEMANDE	TYPE DE LICENCE AVANT LA DEMANDE	TYPE DE LICENCE APRÈS DEMANDE	DROITS	FRAIS	TRAITEMENT PRIORITAIRE ? ¹	
					NON Total 1	OUI Total 2
Délivrance d'une licence	--	Général (annexe I)	844,48 \$	388,71 \$	1233,19 \$	1621,90 \$
	--	Général et spécialisé (annexes I, II et III)	844,48 \$	388,71 \$	1233,19 \$	1621,90 \$
	--	Spécialisé (annexes II et III)	422,23 \$	388,71 \$	810,94 \$	1199,65 \$
Modification de licence impliquant un changement de catégorie d'entrepreneur	Spécialisé (annexes II et III)	Général (annexe I) ou Général et spécialisé (annexes I, II et III)	422,23 \$	388,71 \$	810,94 \$	1199,65 \$
	Spécialisé (annexes II et III) Échéance dans moins de 6 mois ⁽²⁾	Général (annexe I) ou Général et spécialisé (annexes I, II et III)	211,12 \$ ⁽²⁾	388,71 \$	599,83 \$	988,54 \$
	Général (annexe I)	Spécialisé (annexes II et III) ou Général et spécialisé (annexes I, II et III)	0 \$	388,71 \$	388,71 \$	777,42 \$
Ajout ou remplacement de répondants	Pas de changement de catégorie d'entrepreneur		0 \$	100,51 \$ ⁽³⁾ par répondant	100,51 \$ ⁽³⁾ par répondant	201,02 \$ ⁽³⁾ par répondant
Ajout ou remplacement de sous-catégories	Pas de changement de catégorie d'entrepreneur		0 \$	100,51 \$	100,51 \$	201,02 \$
Maintien de licence	--	Général (annexe I)	844,48 \$	100,51 \$	944,99 \$	n/a ⁽⁴⁾
	--	Général et spécialisé (annexes I, II et III)	844,48 \$	100,51 \$	944,99 \$	n/a ⁽⁴⁾
	--	Spécialisé (annexes II et III)	422,23 \$	100,51 \$	522,74 \$	n/a ⁽⁴⁾

EXAMENS ET ÉVALUATION	DROITS	FRAIS	TOTAL À PAYER
Demande d'évaluation ou d'examen	0,00 \$	100,51 \$ par examen	100,51 \$ par examen
Autre moyen d'évaluation	0,00 \$	837,75 \$	837,75 \$
Reprise d'un examen	0,00 \$	100,51 \$ par examen	100,51 \$ par examen
Demande de révision d'une décision de la CMEQ	0,00 \$	388,71 \$	388,71 \$
Demande abrégée	0,00 \$	388,71 \$	388,71 \$

CAUTIONNEMENT DE LICENCE EN PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE INTACT ASSURANCE	DROITS	FRAIS	TOTAL À PAYER
Entrepreneur détenant une ou des sous-catégories spécialisées	n/a	55,00 \$	55,00 \$
Entrepreneur détenant une catégorie générale et une ou des sous-catégories spécialisées	n/a	105,00 \$	105,00 \$

COTISATION ET FRAIS D'ADMISSION À LA CMEQ	DROITS	FRAIS	TOTAL À PAYER (taxes incluses)
Cotisation annuelle	915,08 \$	0,00 \$	1 052,11 \$
Frais pour paiement en retard	0,00 \$	25,00 \$	25,00 \$
Frais d'admission	144,43 \$	n/a	166,06 \$

- (1) Les frais exigibles sont portés au double si un traitement prioritaire est demandé. Le traitement prioritaire n'est pas applicable si le dossier n'est pas complet ou si des examens doivent être faits.
- (2) Les droits sont réduits de moitié si la date d'échéance annuelle de paiement pour le maintien de votre licence est dans moins de 6 mois.
- (3) Tous les droits et frais sont calculés par demande, sauf dans le cas de l'ajout ou du remplacement de répondants qui est facturé par nombre de répondants.
- (4) Le traitement prioritaire n'est pas disponible lors du maintien de licence, si le dossier n'est pas complet ou si des examens doivent être faits.